

Questions orales

elle appliquera les lignes directrices aux services et marchandises qu'elle est tenue de mettre sur le marché.

● (1420)

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré, et je cite un bref extrait d'une entrevue qu'il accordait à la presse mercredi dernier: «A cet égard, nous essaierons d'obtenir le plus d'uniformité possible au pays, mais le bill laisse aux provinces un choix, nous devons accepter que certaines s'en prévalent». Dois-je comprendre que, selon le ministre, ce choix autorise une province à administrer des lignes directrices différentes de celles de la Commission de lutte contre l'inflation, c'est-à-dire qu'il l'autorise à imposer d'autres lignes directrices conformes à la juridiction provinciale qu'elle exerce.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur L'Orateur, c'est là une des questions sur lesquelles les provinces et le gouvernement fédéral devront s'entendre et qui fera, cette semaine, l'objet d'une autre rencontre de hauts fonctionnaires. De façon générale, nous préférierions que les lignes directrices nationales soient appliquées même dans l'éventualité d'un recours à l'article 44. Naturellement, comme divers organismes sont chargés de leur application, il y aura nécessairement certaines différences.

M. Stanfield: Pour plus de précisions, monsieur l'Orateur, le ministre n'a donc pas reçu l'assurance que toute province désireuse de garder sa responsabilité administrative suivra réellement les lignes directrices fédérales et qu'une province pourra, tout en respectant la loi qu'on nous demande d'adopter, suivre des lignes directrices différentes de celles que propose la Commission de lutte contre l'inflation.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, l'affaire n'est certes pas terminée. Les fonctionnaires tenteront à la réunion jeudi d'obtenir l'engagement que l'uniformité sera respectée autant que possible. L'accord même fera l'objet de pourparlers, de sorte que je ne peux donner d'assurance au député sous ce rapport.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'AFFAIRE SKY SHOPS—LE SÉNATEUR GIGUÈRE ET LA CHAÎNE DE RESTAURANTS «KEBEC»

M. Elmer M. Mackay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève question au solliciteur général. L'honorable représentant peut-il dire si le lien qui existe, s'il en est, entre le sénateur Giguère, les restaurants Kebec ainsi que les filiales ou les associés de cette compagnie sera examiné durant l'enquête qu'effectue la Gendarmerie royale?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne peux fournir ce renseignement à la Chambre.

[M. Macdonald (Rosedale).]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'ADJUDICATION DE CERTAINS CONTRATS D'EXPLOITATION

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais le remercier d'avoir déposé la documentation concernant l'établissement des boutiques en franchise et lui demander s'il est disposé à déposer la documentation relative à l'adjudication des contrats pour l'exploitation du buffet, du restaurant et du bar à Mirabel.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je devrai examiner la question.

* * *

[Français]

LES GRAINS

LES GRAINS DE PROVENDE—ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LES STOCKS SERONT SUFFISANTS

M. Yves Caron (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports qui est aussi le ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

A 15 jours de la fermeture des voies maritimes, il est évident que les approvisionnements en grains de provende dans les ports du Saint-Laurent sont insuffisants et que les éleveurs sont inquiets de cette situation et qu'ils auront à payer des prix plus élevés pour les grains de provende, de même que des primes supplémentaires durant l'hiver pour alimenter leur bétail. Le ministre peut-il assurer la Chambre, ainsi que les éleveurs de l'Est du Canada, qu'il y aura entreposage suffisant de grains de provende pour l'année en cours, et ce, à des prix qui ne refléteront pas la différence actuelle entre les prix du marché libre et les prix de la Commission canadienne du blé?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les prix dépendent, bien sûr, de diverses conditions du marché et ils peuvent varier. La situation de l'offre est celle où les divers acheteurs doivent considérer les besoins et assurer l'approvisionnement. Je peux donner à la Chambre l'assurance qu'un récent inventaire des approvisionnements a permis de constater qu'il y a en fait autant, sinon plus de grain de l'Ouest dans l'est du Canada en ce moment et que d'importantes quantités de grain seront acheminées par la voie maritime d'ici la fin de la saison de navigation. Bien entendu, il y a aussi cette année des approvisionnements plus abondants de maïs de l'Ontario et aussi, je crois, du Québec, de telle sorte que la situation de l'offre est très ferme.

[Français]

ON DEMANDE QUE LA SUBVENTION AUX GRAINS DE PROVENDE DEMEURE INCHANGÉE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au même ministre, en sa qualité de ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

Le ministre peut-il assurer les éleveurs de l'Est du Canada que l'aide au transport des grains de provende ne sera ni enlevée ou modifiée, à moins d'être incorporée dans la nouvelle politique des transports des marchandises?